

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_231 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_231 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2021.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget primitif, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Il est soumis à votre approbation le projet de décision modificative n°4 du budget général :

- En fonctionnement :

Dépenses : 746 711,77 €

- Ajustement des crédits prévus au titre des attributions de compensation suite à l'adoption du rapport 2021 de la CLECT (+560 K€ - transfert TEOM / foncier bâti, périmètre services communs, périmètre compétence propreté urbaine...) ;
- Inscription des crédits prévus pour les écritures de comptabilisation des stocks de masques (21 799,97 €) ;
- Inscription d'une provision pour le financement d'un litige en matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (77 368 €). Cette dépense d'ordre a pour contrepartie une recette d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement.
- Inscription des dotations aux dépréciations des actifs circulants (7 272,39 €). Cette dépense d'ordre a pour contrepartie une recette d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement.
- Ajustement du virement à la section d'investissement (80 271,41 €) ;

Recettes : 746 711,77 €

- Ajustement des crédits prévus au titre des attributions de compensation suite à l'adoption du rapport 2021 de la CLECT (- 34 685 € - transfert TEOM / foncier bâti, périmètre services communs, périmètre compétence propreté urbaine...) ;
- Inscription des crédits prévus pour les écritures de comptabilisation des stocks de masques (19 079,77 €) ;
- Inscription des recettes fiscales perçues au titre des rôles supplémentaires (150 900 €) ;
- Ajustement des recettes liées au FPIC en fonction de la notification reçue (+611 417 €).

En investissement :

Dépenses : 0 €

- Néant.

Recettes : 0 €

- le virement complémentaire de la section de fonctionnement (80 271,41 €) ;
- l'inscription des provisions pour les litiges et contentieux (77 368 €) ;
- l'inscription des dotations aux dépréciations des actifs circulants (7 272,39 €) ;
- l'inscription des recettes liées aux cessions (5 000 €) ;
- la réduction de l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (- 169 911,80 €). A l'issue de cette décision modificative le montant de l'emprunt d'équilibre s'élève à 5 082 867,89 € ;

La modification proposée augmente de 746 711,77 € le montant des crédits inscrits sur le budget général 2021.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°4 du budget général 2021 telle que détaillée en annexe.

DECIDE de constituer de nouvelles provisions pour litiges et contentieux à hauteur de 77 368 € (contentieux TEOM).

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY